COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration (CA) du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM) tenue le 22 octobre 2026 à 15h30, par visioconférence.

PRÉSENCES :

- M. Dominic Bertrand
- Mme Marie-Claude Brunet
- M. Martin Duquette
- Mme Cindy Finn
- Mme Isabelle Gélinas
- Mme Pamela Jolifils
- M. Nick Katalifos
- M. François-Hughes Liberge

ABSENCES :

Aucune

ASSISTENT À LA SÉANCE :

- M. Luc Lapointe, consultant à la direction générale
- Me Hélène Meagher, consultante à la direction générale
- Me Catherine Houpert, consultante au secrétariat général
- M. Pablo Martinez, directeur du Service de la taxe scolaire
- M. Richard Bellerose CPA, directeur du Service de la comptabilité et trésorerie
- Mme Julie Mpunga, coordonnatrice aux ressources humaines
- Mme Lilia Bouhired, Coordonnatrice au Service de l'approvisionnement, ressources matérielles et administration

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Isabelle Gélinas, présidente, ayant constaté le quorum, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Mme Cindy Finn, l'ordre du jour suivant est adopté tel que proposé.

1) Constatation du quorum et ouverture de la séance
2) Adoption de l'ordre du jour
3) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2026 et suivis
4) États financiers audités du Comité de gestion au 30 juin 2026 – Approbation
5) Rapport de la direction générale

6) Points d’information
    a) Résultats financiers pour la période du 1er juillet 2026 au 30 septembre 2026
    b) Plan stratégique 2024-2027 – Suivi trimestriel
    c) Rapport des autorisations accordées par le Directeur-Service comptabilité et trésorerie – Règlement no 51 – emprunts à court terme
    d) État de la taxe scolaire, intérêts et frais à recevoir au 30 septembre 2026
    e) Système d'achats coopératif –- Rapport annuel 2025-2026
    f) Régime de gestion des risques – Rapport annuel 2025-2026
7) Vente d'immeubles –- Approbation de l'état des taxes scolaires échues au 30 juin 2025 et des soldes dus par les propriétaires des immeubles visés – Ordre de vente
8) Système d'achats coopératif – Adoption des sept nouvelles catégories de produits et service pour les appels d’offres pour l'année 2027-2028
9) Système d'achats coopératif – Attribution du contrat - Fournitures de jeux éducatifs et de loisirs - SAC04-APP
10) Création d’un poste de secrétaire de gestion | Modification du plan d’effectifs (huis-clos)
11) Levée ou ajournement de la séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Sur la proposition de Mme Marie-Claude Brunet le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2026 est approuvé tel que rédigé.

Il n’y a pas de suivi

4. ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DU COMITÉ DE GESTION AU 30 JUIN 2026 – APPROBATION

Documents déposés : États Financiers au 30 juin 2026
Résultats de l’audit - RCGT

ATTENDU QUE l’article 446 de la *Loi sur l’instruction publique* rend applicable au Comité de gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal l’article 286 de cette loi qui prévoit que le directeur général soumet l’état financier et le rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant) au conseil d’administration;

ATTENDU QUE l’article 287 de la *Loi sur l’instruction publique* prévoit la transmission au ministre de l’Éducation de son rapport financier annuel audité dans la forme qu’il prescrit;

ATTENDU QUE les états financiers audités du CGTSIM au 30 juin 2026 sont joints au rapport déposé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. De recevoir les états financiers audités du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal au 30 juin 2026;

2. De transmettre les états financiers dans la forme requise au ministère de l'Éducation, aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires de l'île de Montréal.

5. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Lors de chaque séance du CA, la direction générale présente un état de situation relatif au cheminement du plan stratégique et des différents dossiers administratifs du CGTSIM, et elle répond aux questions des membres.

6. POINTS D'INFORMATION

Liste des documents déposés pour les points d'information.

- Point 6a) : Résultats financiers pour la période du 1er juillet 2026 au 30 septembre 2026
- Point 6b) : Suivi du plan stratégique 2024-2027 – Copie du Tableau de bord (Power BI)
- Point 6c) : Rapport des autorisation accordées par le directeur – Service comptabilité et trésorerie – Règlement no 51 – emprunts à court terme – 1er juin au 30 septembre 2026
- Point 6d) : État de la taxe scolaire, intérêts et frais à recevoir au 30 septembre 2026
- Point 6e) : Système d'achats coopératif – Rapport 2025-2026 – Un service de mutualisation
- Point 6f) : Régime de gestion des risques – Rapport annuel 2025-2026

7. VENTE D'IMMEUBLES –- APPROBATION DE L'ÉTAT DES TAXES SCOLAIRES ÉCHUES AU 30 JUIN 2025 ET DES SOLDES DUS PAR LES PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES VISÉS – ORDRE DE VENTE

Documents déposés : Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes scolaires – Échéancier 2026-2027

Liste des dossiers – Immeubles à vendre pour défaut de paiement des taxes scolaires

ATTENDU QUE l'article 318 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit une prescription de trois ans de la date d'exigibilité pour le recouvrement des taxes scolaires;

ATTENDU QUE l'article 339 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le directeur général du CGTSIM, avant le début du mois de novembre, fait préparer l'état des taxes scolaires échues;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la vente à l'enchère pour défaut de paiement de la taxe scolaire des immeubles apparaissant à la liste jointe au rapport déposé, sous réserve de ceux pour lesquels les paiements seront reçus d'ici leur vente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE BRUNET ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° d'approuver la liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement de la taxe scolaire jointe au rapport déposé, ainsi que l'échéancier;

2° de mandater le directeur général pour procéder à la vente à l'enchère des immeubles apparaissant à la liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement de la taxe scolaire sous réserve de ceux pour lesquels les paiements seront reçus d'ici la date de la vente.

8. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – ADOPTION DES SEPT NOUVELLES CATÉGORIES DE PRODUITS ET SERVICE POUR LES APPELS D'OFFRES POUR L'ANNÉE 2027-2028

ATTENDU QUE, conformément à l'article 3.3 de la Politique du Système d'achats coopératif (SAC), il appartient au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal d'établir et de communiquer annuellement la liste des catégories de produits et services susceptibles de faire l'objet d'achats regroupés;

ATTENDU QUE QU'un sondage d'intérêt et un recensement des besoins ont été réalisés auprès des centres de services scolaires et des commissions scolaires afin d'identifier de nouvelles possibilités de regroupements d'achats;

ATTENDU QUE sept (7) catégories ont été retenues à cette étape;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter ces nouvelles catégories afin de permettre au Système d'achats coopératif d'entreprendre les travaux préparatoires et de procéder progressivement au lancement des appels d'offres correspondants.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN DUQUETTE ET RÉSOLU :

d'adopter les sept (7) nouvelles catégories de produits et de services suivantes :

- Ressources éducatives numériques;
- Services d'évaluation des candidats à l'embauche (tests psychométriques et évaluation du potentiel);
- Services de recouvrement – frais de garde, effets scolaires, trop-perçus de salaire;
- Matériel dentaire (programme spécialisé);

- Fourniture de matériel médical et de premiers soins pour établissements scolaires;
- Approvisionnement en matériel, équipements et consommables de laboratoire pour centres de services scolaires;
- Approvisionnement en auto-injecteurs d'épinéphrine (EpiPen ou équivalents).

d'inviter les centres de services scolaires et les commissions scolaires à confirmer au CGTSIM, par résolution, leur adhésion aux catégories de produits et de services auxquelles ils souhaitent participer.

9. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – ATTRIBUTION D'UN CONTRAT – FOURNITURES DE JEUX ÉDUCATIFS ET DE LOISIRS - SAC04-APP

ATTENDU QU'en l'absence d'une délégation de pouvoirs applicable à l'adjudication des contrats dont la valeur dépasse le seuil d'appel d'offres public, il appartient au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal d'en autoriser l'octroi;

ATTENDU QUE le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal a procédé à un appel d'offres public dans le cadre de son Système d'achats coopératif pour la fourniture de jeux éducatifs et de loisirs;

ATTENDU QUE l'appel d'offres visait l'approvisionnement des établissements scolaires des organismes participants, conformément aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été analysées et déclarées conformes et admissibles;

ATTENDU QUE l'adjudication s'effectue par lot, au plus bas soumissionnaire conforme et admissible pour chacun des cinq (5) lots;

ATTENDU QUE les contrats sont conclus pour une période initiale de douze (12) mois, soit du 1er décembre 2026 au 30 novembre 2027, et comportent deux (2) options de renouvellement d'une (1) année chacune, pour une durée potentielle totale de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR NICK KATALIFOS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. D'octroyer les contrats pour la fourniture de jeux éducatifs et de loisirs aux plus bas soumissionnaires conformes et admissibles, pour chacun des cinq (5) lots, comme suit;

Lots	Adjudicataires	Montant – 1 an ($)	Valeur totale – 3 ans ($)
1	*Spectrum Nasco Québec*	18 609,50 $	55 828,50 $
2	*Buropro Citation Inc.*	208 583,85 $	625 751,55 $
3	*Brault et Bouthillier Ltée*	120 285,46 $	360 856,38 $
4	*Brault et Bouthillier Ltée*	62 535,35 $	187 606,05 $
5	*Brault et Bouthillier Ltée*	56 629,47 $	169 888,41 $

2. D’octroyer les contrats pour une période initiale du 1er décembre 2026 au 30 novembre 2027, avec possibilité de deux (2) renouvellements successifs d’une (1) année chacun, conformément aux conditions prévues aux documents d’appel d’offres.

10. CRÉATION D’UN POSTE DE SECRÉTAIRE DE GESTION | MODIFICATION DU PLAN D’EFFECTIFS

Documents déposés :
- Documentation de la séance extraordinaire du 11 mai 2026
- Organigramme du CGTSIM (mai 2026)
- Résolution modifiant le Plan d’effectif 2026-2027

À 16H20, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN DUQUETTE ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DE DÉCRÉTER UN HUIS-CLOS.

À 16H45 IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN DUQUETTE ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DE METTRE FIN AU HUIS-CLOS

ATTENDU QUE le plan d’effectifs 2026-2027 du CGTSIM a été approuvé lors de la séance ordinaire du 11 mai 2026;

ATTENDU QUE les membres du Conseil d’administration ont considéré les constats présentés par les consultants à la direction générale concernant la pertinence d’ajouter un poste de secrétaire de gestion à court terme;

ATTENDU QU’IL n’y a aucune disposition dans l’entente entre le CGTSIM et le Syndicat des employés de soutien empêchant la modification du Plan d’effectifs en cours d’année financière;

ATTENDU QUE les démarches préalables à la création d’un poste en cours d’année peuvent inclure la consultation du Syndicat des employés de soutien et la validation de la disponibilité budgétaire;

ATTENDU QUE le résultat des démarches préalables sera présenté aux membres du Conseil d’administration lors d’une prochaine séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIC BERTRAND ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

d’autoriser les consultants à la direction générale à poursuivre les démarches préalables à la création d’un poste de secrétaire de gestion;

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 16h50, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente Mme Isabelle Gélinas, lève la séance.

Isabelle Gélinas	Catherine Houpert
Présidente	Consultante au secrétariat général

CH/